

## **Procès-verbal de la séance du conseil pour la santé et la protection des animaux 2016 à Vienne**

Sont présents : Prof Dr Joachim Schille, présidence, Dr Janny Hermanns, Dr Joseph Rey-Bellet, dès point ordre du jour 3 Dr Peter Supuka et 3 invités. Début à 14 heures.

1. Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux invités. L'invitation avec l'ordre du jour a été envoyée dans les délais.
2. Il incombe cette année à Peter Supuka de rédiger le PV. Le président assumera la rédaction jusqu'à son arrivée.
3. Le PV de 2015, rédigé par le Prof Dr J. Schille, est accepté à l'unanimité.
4. Le Président fait part des travaux et des négociations concernant la classification des pigeons dans la législation européenne des épizooties. Une proposition a été présentée au service juridique de l'UE. Avec la collaboration du président du conseil pour la division oiseaux, des experts ont été mandatés avec comme objectif d'enrayer les caractères excessifs chez les sujets en Allemagne et en Suisse. Dans le même but, en étroite collaboration avec les divisions, une liste sera éditée pour les lapins et les oiseaux au sein de l'EE. Dr Hermanns signale plusieurs cas de Mycoplasmoses aux Pays-Bas et publiera un texte sur le site internet, texte qui sera traduit en allemand par le Prof Schille et en français par le Dr Rey-Bellet. Dr Rey-Bellet rapporte les cas de VHD2 chez les lapins et fait part de l'existence du vaccin disponible (Filavac). Une information sera également consultable sur le site de l'EE.
5. La correspondance en écrit comme en paroles a été abondante. Elle concernait essentiellement l'exposition européenne à Metz.
6. L'exposition à Metz s'est déroulée dans des conditions d'exception en France. La division volailles a été sujette de critiques à raison. La collaboration avec les responsables de l'exposition en vue d'éviter des malentendus a été laborieuse.
7. Malheureusement constat a été fait que nos éleveurs ont transgressé la CITES à deux reprises. La sanction est toujours prise selon le droit du pays correspondant.
8. Le conseil s'oppose à l'unanimité aux interdictions ponctuelles de détention ou de coupage chez les canards d'ornement. De telles interdictions nuisent au maintien des espèces.
9. Dr Hermanns s'occupera du site internet. De plus amples informations sont souhaitées.
10. Le rapport du président à l'attention de l'assemblée générale, concernant les activités du conseil, a été adressé aux membres auparavant. Il a été approuvé à l'unanimité.
11. La participation aux assemblées des sections a été déterminée selon la répartition

des tâches des membres au sein du conseil. Il est indiqué d'établir les listes

manquantes pour le monitoring dans le but d'éviter les « surtypes » dans les

élevages. Fin du conseil à 17 heures

Le rédacteur du PV : Joachim Schille

Le traducteur : Joseph Rey-Bellet

